

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EPRUS

Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires

Décision n° 08-011 du 29 mai 2008 relative à une délégation de signature

NOR : SJSX0830459S

Le préfet, directeur général de l'Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires,

Vu l'article R. 3135-9 du code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2007-294 du 5 mars 2007 et le décret n° 2007-1273 du 27 août 2007 pris pour son application ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 10 septembre 2007 par laquelle le directeur général est autorisé à recruter certains collaborateurs, dont la chef du pôle produits de santé ;

Vu le contrat du 18 décembre 2007 par lequel Mme Bouveresse-Chopard (Christine) est recrutée dans l'établissement,

Décide :

Article 1^{er}

La délégation de signature accordée à Mme Bouveresse-Chopard (Christine) le 11 février 2008 est rapportée.

Article 2

La présente décision, communiquée à l'agent comptable, sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports.

Fait à Paris, le 29 mai 2008.

*Le directeur général,
Le préfet,
B. BOUBÉ*